

République Algérienne Démocratique et Populaire
الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية



Université Mouloud Mammeri
de Tizi-Ouzou



CHAMBRE DE L'ARTISANAT
ET DES METIERS DE TIZI OUZOU

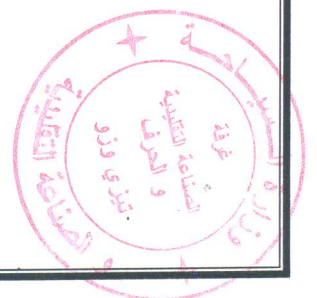
CONVENTION-CADRE DE PARTENARIAT

Entre

L'université Mouloud MAMMERI de Tizi-Ouzou

Et

**La chambre de l'Artisanat et des Métiers
De Tizi-Ouzou**



Entre les soussignés,

L'Université Mouloud Mammeri de Tizi Ouzou, établissement public à caractère scientifique, dont le siège social est sis à Hasnaoua, nouvelle ville Tizi-Ouzou, Algérie.

Représentée par son **Recteur**, Monsieur le professeur **Ahmed TESSA**, dûment habilité et ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes.

Ci- après dénommée « UMMTO »,

D'une part,

La Chambre de l'Artisanat et des Métiers de Tizi-Ouzou, est un établissement public à caractère Epic, dont le siège social est sis à Cite 2000 logts. Bâtiment n°3-122. Nouvelle ville, Tizi-Ouzou, Algérie.

Représentée par son **Directeur**, Monsieur **Abdelkrim BERKI**, dûment habilité et ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes.

Ci- après dénommée « CAM »,

D'une autre part,



SOMMAIRE

- Article 01** : Objet de la convention-cadre
- Article 02** : Engagements des Partenaires
- Article 03** : Evaluation de partenariat
- Article 04** : Comité de suivi et d'évaluation
- Article 05** : Confidentialité
- Article 06** : Modification et Résiliation
- Article 07** : Litiges
- Article 08**: Durée
- Article 09** : Entrée en vigueur



